

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 22-2022

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

**Boucllement du préavis N° 05-2022 - Dispositif de vote électronique
pour le Conseil communal**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 20'000.00 accordé le 13 avril 2022 (préavis N° 05-2022), destiné à l'achat d'un dispositif de vote électronique pour le Conseil communal.

Le dispositif est opérationnel conformément aux fonctionnalités prévues. Dès lors, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

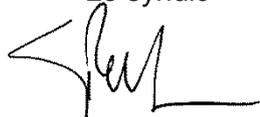
Crédit d'investissement voté	CHF	20'000.00
Total des dépenses du projet	CHF	18'931.00
Différence disponible	CHF	<u>1'069.00</u>

En conclusion, le coût d'investissement s'élève à CHF 18'931.00 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

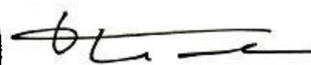
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner